

## **3.6 Description des fonctions au sein du Comité de direction**

### **3.6.1 Délégué(e)**

Pour faciliter la description de cette fonction, nous pouvons répertorier les tâches en deux catégories : celles reliées directement à la Conférence et celles reliées aux activités de la Région.

*Pour les seules fins de la Conférence, le délégué doit :*

*Pour les seules fins de la Conférence, on invite les délégués à:*

- Arriver à la Conférence annuelle parfaitement préparé. Immédiatement après son élection, chaque délégué est inscrit sur la liste d'adresses du BSG et commence à recevoir la documentation de la Conférence, y compris un mot de passe pour accéder au tableau de bord du BSG qui livre d'importantes informations et permet de communiquer directement avec le coordonnateur de la Conférence et les autres membres du personnel du BSG.
- Rendre compte des travaux de la Conférence aux membres du Comité régional et les encourager à passer le mot aux groupes, intergroupes et bureaux centraux locaux. Quand une Région est trop vaste pour que le délégué puisse la couvrir en personne, les dirigeants et les membres du comité régional sont appelés à lui prêter main forte.
- Aider la Région à stimuler l'intérêt des membres pour les postes de RSG et de RDR et pour toutes les tâches de service régionales. Inspirer aux RSG et RDR le désir de participer en plus grand nombre aux assemblées régionales et autres activités.
- Assister à toutes les réunions et assemblées de service régionales et territoriales. Grâce à ces réunions, le délégué en vient à mieux comprendre sa propre Région et peut suggérer des articles à l'ordre du jour de la Conférence. C'est l'occasion pour le délégué d'entrer en contact avec des membres des AA qu'il n'aurait pas la chance de rencontrer autrement.
- Aider le comité régional à obtenir les contributions de la Septième Tradition pour la Région, le BSG et les entités de service locales.
- Faire preuve de leadership dans la résolution de problèmes locaux touchant les traditions des AA.
- Rappeler aux RSG de renseigner leurs groupes et leurs membres sur les magazines AA Grapevine et La Viña et sur les publications approuvées par la Conférence.
- Faire suivre les demandes de CV du BSG pour les postes d'administrateurs et de directeurs non-administrateurs.
- Collaborer avec le BSG afin d'obtenir des groupes les informations dont il a besoin pour ses fichiers et pour les sondages périodiques sur les membres des AA.

- Visiter les groupes et les Districts de la Région aussi souvent que possible.
- Collaborer étroitement avec les membres et les dirigeants du comité tout au long de l'année. Après que les RSG et les membres du comité ont présenté leurs rapports sur la Conférence, ne pas manquer de leur demander comment les groupes et les membres ont réagi.
- Assumer des responsabilités additionnelles si jamais le président et le président adjoint de la Région se trouvent dans l'incapacité de servir. Ou encore, si un comité régional ne fonctionne pas efficacement, le délégué peut jouer un rôle actif pour remédier à la situation.
- Tenir le délégué adjoint bien informé et actif, pour qu'il soit prêt à prendre la relève du délégué s'il le faut.
- Vers la fin de la deuxième année de son mandat, commencer à transmettre au délégué nouvellement élu des connaissances élémentaires sur le déroulement de la Conférence.

<sup>2</sup> *Source : La description de la tâche décrite provient du MANUEL DU SERVICE CHEZ LES AA (édition 2021-2023) aux pages 32 et 33.*

*Au sein de la Région, on invite le délégué à :*

- Faire rapport à chacune des réunions et assemblées de la Région 87;
- Être en mesure de participer à toutes les assemblées et réunions de service de la Région. Ces rencontres l'aident à mieux comprendre les problèmes de sa région et le préparent à faire des suggestions pour l'ordre du jour de la Conférence;
- Prendre part aussi souvent que possible aux congrès et rassemblements organisés dans la Région ou la province. Ces activités fournissent de nouvelles occasions de parler à des membres au sujet des services généraux – des membres qu'on ne rejoindrait peut-être jamais autrement;
- Aider son comité à trouver le soutien financier nécessaire à la Région et au BSG;
- Rappeler avec insistance aux RSG de parler à leurs groupes et à des membres au sujet des revues La Vigne AA, AA Grapevine et la Viña ainsi que des livres et brochures approuvées par la Conférence;
- Assister le BSG dans la cueillette de renseignements. Par exemple, le délégué aide à conduire chez les membres des sondages qui procurent des données à jour sur le rayonnement et l'efficacité du Mouvement;
- Rappeler aux RDR et aux RSG que le BSG constitue un centre d'information sur toute question relative aux AA;
- Exercer le leadership qui lui a été conféré chez les AA pour solutionner des problèmes locaux relatifs aux Traditions;

- Chaque fois que possible, visiter les groupes et les districts de la Région 87. Le délégué devrait être attentif aux besoins et réactions de la Région 87. Une fois obtenu le rapport des RDR et des RSG sur les suites données aux positions prises par la Conférence, le délégué devrait demander aux RDR comment les groupes ont réagi. Le délégué doit prendre conscience qu'il s'agit d'une communication à deux sens, et que l'information doit circuler dans un sens et dans l'autre;
- De concert avec le délégué-adjoint, le Comité des services aux groupes et le Comité technique, aider à l'organisation des deux assemblées avant la conférence dont l'élaboration des sujets d'atelier et participer à la préparation des ateliers en établissant la logistique souhaitée auprès de son adjoint et du Comité des services aux groupes. Le délégué doit travailler en étroite collaboration avec le président de la Région 87 dans l'élaboration finale de l'ordre du jour de ces journées;
- Déterminer la logistique souhaitée pour son ou ses assemblées où il fera rapport aux serviteurs, au retour de la Conférence afin d'aider le délégué-adjoint, le Comité des services aux groupes et le Comité technique, à l'organisation;
- Assumer une responsabilité supplémentaire si le président du Comité régional ou son adjoint sont dans l'incapacité d'agir. Pour son travail, le délégué doit compter sur un Comité régional qui fonctionne bien. Si ce n'est pas le cas pour une raison ou l'autre, le délégué de cette région peut légitimement corriger la situation;
- Travailler en étroite collaboration avec les membres du Comité de direction. Tout au cours de l'année, il partage ses expériences avec eux;
- Mettre son adjoint au courant de tout et utiliser ses services aussi souvent que possible, de sorte que ce dernier puisse toujours remplacer le délégué en cas d'urgence;
- Travailler avec le délégué nouvellement élu, vers la fin de la deuxième année de son mandat, pour lui transmettre des connaissances de base sur le déroulement de la Conférence et les problèmes qui s'y rattachent;
- Entretenir une correspondance régulière avec le BSG tout au long de l'année;
- Agir comme administrateur au sein de la corporation « Bureau des Services – Région 87 Inc. »;
- Exercer un droit de vote au Comité de direction et au Comité régional;
- Représenter la Région 87 auprès de La Vigne AA, en siégeant au sein du conseil d'administration;
- Représenter la Région 87 au comité interrégional en assistant à ses réunions.

### **3.6.1 Délégué(e)-adjoint(e)**

- Soutient le délégué dans l'exercice de ses fonctions.
- Exerce un droit de vote au Comité de direction et au Comité régional.
- De concert avec le Comité des services aux groupes et le comité technique, le délégué-adjoint est responsable de l'organisation et de la logistique de l'Assemblée dite « du délégué » avant la conférence.
- De concert avec le Comité des services aux groupes, le délégué-adjoint est responsable de l'organisation et de la logistique des réunions ou assemblées, soit locales ou générales, au retour du délégué de la conférence.
- S'occupe de l'enregistrement des nouveaux groupes et assure le suivi auprès du RDR concerné.
- Il s'assure que les nouveaux groupes et les renseignements nécessaires soient inscrits par le registraire dans la base de données.
- Le délégué-adjoint est responsable de la carte régionale, de toute mise à jour éventuelle et d'être le lien avec les autres régions quant aux bornes géographiques et changements possibles.
- Le délégué-adjoint est responsable du rassemblement provincial quand il a lieu dans la Région 87. Il est le lien avec les autres régions dans le domaine des communications de rassemblements ou forums interrégionaux. Il assure ainsi une communication à deux sens pour favoriser des relations harmonieuses entre chacune des régions de la province.
- Avec le concours des RDR et des RSG, il voit avec le registraire à faire parvenir au BSG les renseignements mis à jour qui arriveront dans les délais prévus pour la publication de chaque annuaire des AA.
- Il remplace le délégué quand ce dernier ne peut être présent aux assemblées et/ou réunions régionales ou dans l'exercice de l'une ou l'autre de ses fonctions.
- Il agit comme administrateur au sein de la corporation « Bureau des Services – Région 87 Inc. »